

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 26 mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mai à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Sébastien COUPAS, Maire

Etaient présents : Mmes Nathalie CHEVRIER, Marie-Thérèse DENUAULT, Claire HUYGHE, Marie-José JASPART
MM. Sébastien COUPAS, Bernard DE VETTER, Edouard DONIO, Alexandre GILLES-MOUROUX,

Etaient absents excusés : Mme Sergine DUFOUR (pouvoir à Nathalie CHEVRIER)
M. Daniel MAILLET (pouvoir à Bernard DE VETTER)
M. Ikbal KHLAS

Mme Claire HUYGHE a été élue secrétaire

Les procès-verbaux des réunions du 9 décembre 2024, du 03 février 2025, du 24 mars 2025 et du 04 avril 2025 seront lus et approuvés ultérieurement.

1- Attribution d'une subvention à l'association COZY BRIE

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention de l'association COZY BRIE. Il rappelle que le siège social de cette association est situé au 24 rue de la Commanderie à Rampillon et qu'elle a pour vocation de gérer et animer un tiers-lieu dont les objectifs sont le développement du lien social autour de l'alimentation saine, de l'écologie et du circuit court.

Il précise que cette subvention est sollicitée pour permettre à l'association d'effectuer des travaux d'aménagement et de rénovation afin d'améliorer l'accueil du public et de favoriser un usage plus adapté aux activités proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés accorde une subvention de 2 600 € à l'association COZY BRIE.

2- Divers

- Monsieur le Maire informe les élus que le 28 juin 2025 au matin aura lieu la cérémonie de fin d'année scolaire pour les CM2 de l'école de Rampillon qui iront au collège à la rentrée de septembre et le soir, le traditionnel repas partagé organisé par le Foyer Rural, suivi d'un spectacle de cabaret et d'un feu d'artifice offert par la commune.
- Madame JASPART demande si nous avons reçu le devis pour les travaux d'urgence à l'église. M. le Maire répond que non.
- M. Bernard DE VETTER demande où en sont les travaux pour le traitement du phosphore à la station d'épuration. M. le Maire répond que l'entreprise doit intervenir pour reprendre deux défauts :
 - Le visuel de niveau cuve qui n'est pas fonctionnel
 - Le voyant vert qui ne s'allume pas lors du démarrage des pompes sur l'armoire extérieure

Monsieur le Maire lève la séance à 19 heures 15.